



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

contrats d'avenir

Question écrite n° 71272

Texte de la question

Mme Delphine Batho interroge Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi concernant la situation des personnes dont le contrat d'avenir arrive à échéance dans leur 59e année. Le contrat d'avenir, réservé aux bénéficiaires des minima sociaux peut être porté sur une durée maximale de cinq ans pour les personnes âgées de plus de 50 ans à la signature du contrat. Ainsi, nombreuses sont les personnes qui vont se retrouver sans emploi dans leur 59e année, avec une perspective quasi nulle de retrouver un emploi avant leur 60e anniversaire où ils pourront faire valoir leurs droits à la retraite. C'est pourquoi elle lui demande si des mesures pourraient être envisagées pour que ces personnes puissent bénéficier du renouvellement de leur contrat jusqu'à leur 60e anniversaire.

Données clés

Auteur : [Mme Delphine Batho](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71272

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 février 2010, page 1569

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)